

Vers un BAC+3

BTS_A MV

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Métiers du végétal

Alimentation, ornement et environnement

Code RNCP : 36773

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole «Métiers du végétal» est un diplôme de niveau 5 qui permet à son-sa titulaire d'être capable de :

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- Construire son projet personnel et professionnel
- Communiquer dans des situations et des contextes variés
- Conduire des systèmes de cultures spécialisées
- Conduire des milieux de systèmes de cultures spécialisées
- Organiser le travail dans le système de production
- Proposer un pilotage stratégique du système de production
- Accompagner au changement

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

- Être âgé-e de moins de 30 ans ;
- Être titulaire soit : d'un BTA, d'un bac professionnel, d'un bac général ou technologique ;
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait par inscription sur le portail « **Parcoursup** » et par un entretien avec l'équipe des formateurs-trices en charge des enseignements, au cours d'une commission d'admission organisée au CFA. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations et le projet professionnel des candidat-es.

APPRENTISSAGE



DURÉE

Formation alternée sur deux ans :
- 700 h de formation en centre en 1ère année
 puis 700 h en 2ème année
 soit 20 semaines en centre par an
- 1 120 h en entreprise par an
 soit 32 semaines (congés payés compris)
De septembre à juin

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel
Pratiques sur plateaux techniques
Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.
Prise en charge du coût de la formation par
les opérateurs de compétences.
+ d'informations sur campus-hortitheque.fr

**CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT
ACCESSIBLE EN FORMATION
CONTINUE ET EN VAE**
www.naturapole.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

MATIÈRES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement au projet personnel et professionnel • Organisation économique, sociale et juridique • Technique d'expression et de communication • Langue vivante - Anglais • Education physique et sportive • Traitement de données • Technologies de l'information et du multimédia
MATIÈRES PROFESSIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés, filières et territoires • Pilotage de l'entreprise horticole • Fonctionnement des agrosystèmes horticoles • Conduite d'expérimentation et de processus de production horticole • Génie des équipements horticoles • Organisation du travail et gestion des ressources humaines • Formation en milieu professionnel • Enseignement d'initiative locale : voyage d'étude

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

ÉVALUATION - VALIDATION

Évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée. Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des 8 épreuves (25 capacités). Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2020-2024) : 91,2 %
- Taux d'insertion professionnelle (FCA sortants 2022) : 81,82 %
- Taux de poursuite d'études (FCA sortants 2022) : 7,69 %
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 16,67 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 5,56 %
- Taux moyen de satisfaction (FCA 2020-2024) : 89,33 %

RÉMUNÉRATION

Année / Classe \ Âge	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^e année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

CONTACT secrétariat : Tél. 02 35 12 26 26 - cfa.fauville@educagri.fr

📍 32 rue Alfred Kastler - 76130 Mont Saint Aignan